

La meilleure justification des dernières augmentations de primes se lit dans les quelques chiffres suivants: les pertes par le feu, pendant les dix mois de janvier à octobre, aux Etats-Unis et au Canada, ont été de \$124,097,700 en 1902; de \$125,381,350 en 1903 et de \$221,426,700 en 1904.

Pour l'année entière, en 1902, les pertes ont été de \$149,260,850 et, en 1903, de \$156,195,600.

On voit que pour les dix mois de 1904, il y a déjà une augmentation de pertes de plus de 72 millions et de plus de 65 millions respectivement sur les douze mois de 1902 et de 1903.

Si, d'année en année, les pertes augmentent, c'est que les moyens de protection contre le feu ne progressent pas en raison de l'accroissement des risques.

Par conséquent, les compagnies se voient dans l'obligation d'augmenter les taux de primes en raison de l'augmentation des risques dont l'assuré veut se couvrir.

Les compagnies d'assurance sont donc fondées à demander aux municipalités d'améliorer les services du département du feu quand ces dernières protestent contre l'augmentation des taux de primes.

L'accroissement des pertes par suite d'incendies est une preuve également que les citoyens sont loin de prendre les précautions voulues pour éviter les incendies. Combien de feux n'éviterait-on pas si, dès l'école, on enseignait aux enfants les causes des incendies et ce qu'il faut faire ou ne pas faire pour empêcher qu'ils se produisent.

CAUSES D'INCENDIE

La connaissance des causes d'incendie, dit le Monetary Times, serait souvent un bienfait pour les gens honnêtes. Beaucoup de personnes ont été soupçonnées d'incendiat parce que ni elles, ni ceux qui avaient découvert le feu n'ont pu en indiquer la cause et supposaient que le feu avait été mis intentionnellement. Tout le monde sait qu'il existe

des incendiaires et il n'est personne qui ne voudrait que ces criminels soient punis. Mais ce n'est pas tout le monde qui sait que les incendies proviennent d'un mélange de certaines matières ou de l'exposition à l'air de certaines substances. Voici une douzaine d'exemples donnés par M. Jas. T. Burke, l'un des Inspecteurs des Manufactures d'Ontario. Ils indiquent combien facilement un incendie se produit par accident qu'on attribue ensuite à la combustion spontanée.

Un tampon de coton employé pour effacer de la peinture, etc., a pris feu quand on l'a jeté à l'air.

Les déchets de caoutchouc vulcanisé, empilés dans un état humide, prennent feu spontanément.

On sait que du charbon emmagasiné en tas soit dans une cour ou le long d'un mur en brique a pris feu sans qu'une étincelle l'ait atteint.

L'huile de graine de coton prendra feu si on la mélange de vingt-cinq pour cent d'huile de pétrole; mais un mélange de 10 p. c. d'huile minérale avec une huile animale ou végétale fera beaucoup pour empêcher la combustion.

L'huile d'olive est combustible, et mélangée avec des chiffons, du foin ou de

la sciure de bois, elle prendra feu spontanément.

La poussière de charbon, les poussières de farine, la fécule, spécialement la farine de seigle, sont toutes sujettes à explosion quand elles renferment une certaine proportion d'air.

La fécule fraîche est fortement explosive à l'état pulvérisé; de même la sciure de bois très fine quand elle est déversée en tas clos et qu'elle est arrosée.

La sciure de bois ne devrait jamais être employée dans les huileries ni dans les entrepôts pour recueillir ce qui dégoutte ou s'écoule des barils.

L'huile végétale ou animale qui a séché prend inévitablement feu à une température de 180 degrés Fahrenheit quand elle sature des déchets de coton. La combustion spontanée s'opère presque immédiatement quand le coton est saturé de son propre poids d'huile.

Pour prévenir la combustion spontanée il est suffisant d'ajouter 40 p. c. d'huile minérale (densité .89) de grande viscosité et n'émettant pas de vapeurs inflammables, même quand il y a contact avec une matière en ignition à un point quelconque au-dessous de 338 degrés Fahrenheit; en ajoutant 20 p. c. de la même huile minérale on double le temps nécessaire pour produire la combustion spontanée.

Les cotons gras du beurre, les enveloppes grasses des jambons, le bois séché à la vapeur ou avec des appareils à eau chaude ou à air chaud, les déchets huileux ou chargés de vernis, de térébenthine sont également sujets à la combustion spontanée.

"JOURNAL DE LA JEUNESSE" — Sommaire de la 1666e livraison [5 Novembre 1904]. — La Sténographie française, par Eugène Guénin. — Mérites obscurs, par Léon d'Avezan. — Excursions de vacances: Une croisière dans la Méditerranée, par Louis Rousselet. — La clef d'or, par Jean Marbel. — Musée de poupées, par Marie Koenig.

Abonnements — Union Postale: Un an \$4.40. Six mois, \$2.20. — Hachette & Co boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

L'ASSURANCE MONT-ROYAL

Compagnie Indépendante (incendie)
Bureaux: 1720 rue Notre-Dame
Co'n St-François-Xavier, MONTREAL
RODOLPHE FORGET, Président.
J. E. CLÉMENT Jr., Gérant-Général.

"La Foncière"

Compagnie d'Assurance Mutuelle
contre le Feu.
Bureau Principal 68 rue St-Jacques, Montreal

On demande des Agents intelligents et actifs, partout où la Compagnie n'est pas représentée. Contrat avantageux; commissions rémunératrices.

Demandez notre prospectus.
S'adresser aux bureaux de la Compagnie

SYSTEME DE COTISATION.

Ordre Indépendant des Forestiers

L'ANNEE 1903

Payé aux Veuves, aux Orphelins et aux frères frappés d'incapacité...	\$1,658,108.92	Pourcentage d'accroissement d'assurance en vigueur durant l'année...	4.97
Payé en bénéfices de maladies et de mortalité.....	192,163.71	Pourcentage d'accroissement de l'actif durant l'année.....	19.75
Augmentation du nombre de membres durant l'année.....	14,123	Chiffre de la mortalité par 1,000, étant .14 de moins qu'en 1902.....	6.46
Augmentation de l'actif durant l'année.....	1,234,23,727		

Pour toute information relative au système d'assurance fraternelle de l'O. I. F. s'adresser à tout officier ou membre de la Société.